



COMMUNIQUÉ

Paris, le 12/02/2009

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 FEVRIER 2009

L'assemblée générale ordinaire du 12 février 2009, présidée par Monsieur Daniel DERICHEBOURG a approuvé les comptes de l'exercice clôturé au 30 septembre 2008 dont il ressort pour un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros, un résultat net de 77,4 millions d'euros.

L'assemblée générale a voté la distribution d'un dividende de 0,08 euro par action, représentant un montant total de 13,6 millions d'euros. Sa mise en paiement interviendra à compter du 3 avril 2009.

L'ensemble des résolutions présentées ont été adoptées, à l'exception de la 9^{ème} résolution.

Par ailleurs, il a été indiqué en séance que selon le site (Mairie de Paris - environnement) de la ville de Paris, la filiale de DERICHEBOURG Environnement, POLYURBAINE, serait attributaire de 3 lots de collecte sur 5, à l'issue de la commission d'appel réunie le 10 février 2009. Il a été précisé que cette décision n'avait fait l'objet d'aucune notification. Elle ne serait en outre définitive qu'à l'issue d'un délai de 10 jours et en l'absence à l'intérieur de ce délai de recours de tiers.

Les termes du communiqué du 11 février 2009 ont été confirmés.

Code ISIN : FR 0000053381 - DBG